

Nombre de membres :

- en exercice 7
- présents 7
- exprimés 7
- absents excusés 0
- représentés 0
- Ayant pris part à la délibération 7

Date de la convocation : 4/04/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



oooooooooooooooooooooooooooo

**Séance du 10/04/2019**

**OBJET : AVENANT N°1 AU LOT N°4 «Menuiserie extérieures» du marché de travaux portant sur la reconstruction et l'extension de la salle des fêtes.**

L'an deux mille dix neuf et le 10 avril à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

**PRÉSENTS** : BEDEL Philippe, BIAU Jean Luc, BATAILHOU-VILLET Eve, MARTY Lætitia, LE LURON Renaud, MANFRIN Jean Marc, ROSELLO José.

M. BIAU Jean Luc a été élu secrétaire.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la délibération n° 2018-01 du 12 avril 2018 a porté l'attribution du lot N° 4 «Menuiserie extérieures» du marché de reconstruction et d'extension de la salle des fêtes à la société SARL SANCHEZ.

Monsieur le maire indique au conseil municipal que des ajustements techniques de chantier s'avèrent nécessaires pour ce lot n°4 , notamment pour prendre en compte le rajout de deux fenêtres neuves en lieu et place de celles existantes à l'office. Ce qui se traduit par une plus-value de 2 440 € HT.

Il propose l'avenant n°1 suivant :

	HT	TTC
Montant initial du marché	9 299,00 €	11 158,80 €
Montant de l'avenant n°1	2 440,00 €	2 928,00 €
Écart au montant initial du marché	26,24%	26,24%
Nouveau montant du marché	11 739,00 €	14 086,80 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°1 tel que présenté ci dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché pour les montants indiqués ci-dessus et toutes pièces relatives à ce dossier ;
- D'inscrire les dépenses au chapitre 23 du budget primitif d'investissement

Ainsi fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'État le 18 avril 2019

**Le Maire, P.BEDEL**

